



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation générale  
à la langue française  
et aux langues de France**

Recommandé avec AR n°

Monsieur Régis RAVAT  
Président de l'association  
Francophonie Avenir  
2811 chemin de Saint-Paul  
Parc Louis Riel  
30129 Manduel

Paris, le 29 avril 2025

**Délégation générale à la  
langue française et aux  
langues de France**

3 rue de Valois  
75001 Paris

Mission emploi et diffusion  
de la langue française

Affaire suivie par  
mireille.destribats  
@culture.gouv.fr  
Tél : 01.40.15.35.74

**Objet** : votre recours gracieux en date du 25/02/2025 relatif à la mise en conformité d'une plaque informative apposée à la Maison Carrée de Nîmes.

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 25 février dernier dans lequel vous demandez la mise en conformité d'une plaque informative bilingue, apposée aux abords de la Maison Carrée de Nîmes, signalant l'inscription de ce monument au patrimoine mondial de l'UNESCO.

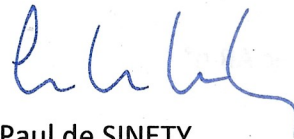
Cette demande semble fondée, au regard des dispositions des articles 3 et 4 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 qui imposent une obligation de double traduction aux personnes publiques et aux personnes privées exerçant une mission de service public, lorsqu'une inscription informative est apposée sur la voie publique, dans un lieu ouvert au public ou dans un moyen de transport en commun.

Le ministère de la Culture n'est cependant pas propriétaire de la Maison Carrée, qui appartient à la ville de Nîmes. La gestion et l'exploitation de ce monument, comme des inscriptions qui y figurent, relèvent de cette collectivité.

En vertu de l'article L.114-2 du code des relations entre le public et l'administration, j'ai donc transmis votre courrier au maire de Nîmes, le 23 avril dernier, en soulignant la pertinence de votre demande.

Je vous invite donc à vous adresser à la ville de Nîmes afin de connaître les suites données à ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Paul de SINETY  
Délégué général à la langue française et  
aux langues de France